

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 19 MAI 2021 À 16 H 30, PAR ZOOM

**PRÉSENCES**

Denis Miousse, président  
 Ginette Côté, vice-présidente  
 Claude Lévesque, PDG par intérim et secrétaire  
 Johanne Beaudoin  
 Dave Charlton  
 Roger Dubé  
 Josée Francoeur  
 Pascale Lafortune  
 Michaël Lavigne  
 Clermont Martel  
 Benoit Méthot  
 Diane Ouellet  
 Jean-Pierre Porlier  
 France St-Pierre  
 Solange Turgeon

**ABSENCES**

Geneviève Fafard  
 Jean-Marie Volland

**Invités** : Régis Harvey, conseiller senior au PDG  
 Membres de l'équipe de direction

**1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 32.

**2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

**Résolution 2021-05-047**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 19 mai 2021 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Adoption des procès-verbaux**

**3.1. Séance spéciale à huis clos du 17 mars 2021**

**Résolution 2021-05-048**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 17 mars 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3.1.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos du 17 mars 2021

Le président-directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, présente le suivi des décisions prises lors de la séance spéciale à huis clos du 17 mars :

- ***Demande de retrait de privilèges***  
Les réponses ont été transmises par le contentieux aux médecins concernés.
- ***Poste de directeur de santé publique – Recommandation d'une candidature au ministre***  
Le ministre de la Santé et des Services sociaux a nommé le docteur Richard Fachehoun au poste de directeur de santé publique de la Côte-Nord. Le docteur Fachehoun est entré officiellement en poste le 19 avril dernier pour un mandat de quatre ans.

### 3.2. Séance publique régulière du 17 mars 2021

**Résolution 2021-05-049**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 17 mars 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 3.2.1. Affaires découlant de la séance publique régulière du 17 mars 2021

Le président-directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, présente le suivi des décisions prises lors de la séance publique régulière du 17 mars :

- ***Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental***  
Le suivi des statistiques des mises sous garde sera dorénavant présenté au comité de gouvernance et d'éthique et ce dernier en fera mention dans son rapport au conseil d'administration.
- ***Contrat d'affiliation avec l'Université Laval***  
Le 3 mai, le CISSS a reçu l'accord du directeur des affaires universitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, le docteur Bruno Piedboeuf, pour poursuivre les démarches menant à la signature du contrat d'affiliation. Une fois le contrat finalisé, avec les annexes prévues, il sera acheminé au ministre de la Santé et des Services sociaux pour approbation.
- ***États généraux de la profession infirmière – Mémoire sur la profession infirmière***  
Le mémoire a été déposé le 18 mars dernier, en prévision des États généraux qui se tiendront les 20 et 21 mai prochains sous l'égide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
- ***Initiatives porteuses pour le bien-être de la population***  
Le 12 mai avait lieu le lancement d'une série d'émissions destinées aux aînés et aux personnes en situation de vulnérabilité. Ces émissions sont réalisées en collaboration avec la Télé régionale de la Péninsule et NousTV Sept-Îles. Les capsules « Vieillir en restant actif » peuvent être visionnées sur les différentes chaînes de télévision communautaire et sur les diverses plateformes du CISSS.

### 3.3. Séance spéciale à huis clos du 5 mai 2021

*Ce point a été traité après le point 12.*

**Résolution 2021-05-050**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 5 mai 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3.3.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos du 5 mai 2021

Le président présente le suivi des décisions prises lors de la séance spéciale à huis clos du 5 mai :

- **Recommandation au ministre de la Santé et des Services sociaux pour le poste de président-directeur général**

À la suite du processus de sélection pour le poste de président-directeur général, le conseil d'administration du CISSS a soumis au ministre de la Santé et des Services sociaux une liste de trois candidats, par ordre de priorité. S'il est en accord avec les personnes proposées, le ministre dépose ensuite cette liste au Conseil des ministres qui nomme officiellement le nouveau président-directeur général ou la nouvelle présidente-directrice générale.

Le Conseil des ministres s'est réuni plus tôt aujourd'hui et un communiqué a par la suite été publié par le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, pour annoncer la nomination, par le gouvernement du Québec, de madame Manon Asselin au poste de présidente-directrice générale du CISSS de la Côte-Nord. Madame Asselin entrera en fonction le 21 juin 2021 pour un mandat de quatre ans.

## 4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

## 5. Rapport du président du conseil d'administration

Vous me permettrez d'abord de souhaiter la bienvenue à monsieur Benoit Méthot, nouvel administrateur représentant les différentes fondations du CISSS de la Côte-Nord sises sur tout le territoire; ces fondations qui ont joué un rôle très important dans le développement des différents centres hospitaliers, chacune dans leur coin de pays, et qui continuent d'avoir à cœur leur mission afin d'aider, de toutes les façons possibles, les usagers des centres de santé.

Le 13 avril dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, acceptait la recommandation du CISSS et nommait officiellement le docteur Richard Fachehoun au poste de directeur de santé publique. Félicitations au docteur Fachehoun et je veux dire un énorme merci au docteur Donald Aubin qui occupait auparavant le poste de directeur de santé publique par intérim depuis avril 2019.

Dans quelques semaines, le CISSS de la Côte-Nord accueillera une nouvelle personne à la présidence-direction générale. En effet, tel que le stipule la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, le poste de président-directeur général est nommé par le gouvernement sur recommandation du ministre de la Santé à partir d'une liste de noms fournie par les membres du conseil d'administration. Le CISSS de la Côte-Nord a d'ailleurs récemment fourni une telle liste. Dès son entrée en poste, cette nouvelle personne aura, avec le conseil d'administration, la tâche de recruter une personne au poste de président-directeur général adjoint. Ces deux nouvelles personnes pourront compter sur une équipe de direction jeune, mais oh combien dévouée, qui a comme leitmotiv d'assurer aux usagers les meilleurs soins possibles, et ce, dans les meilleurs délais possibles, et d'offrir, à leurs équipes, des conditions de travail, oui intenses, mais combien valorisantes, et un lieu de travail sécuritaire.

En janvier dernier, le conseil d'administration adoptait une résolution appuyant les démarches de la Direction générale envers le gouvernement du Québec afin de mettre en place des mesures efficaces pour abaisser de façon significative l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante. Le travail a débuté et il se poursuit. Entre-temps, nous aurons encore besoin de cette main-d'œuvre afin de pouvoir assurer les services de base à la population. Le gouvernement du Québec a approuvé un décret concernant la main-d'œuvre indépendante limitant, entre autres, le taux maximal de la rémunération, mais comme ce décret risquait d'avoir des impacts trop importants pour notre région, nous avons dû faire des représentations. Un deuxième décret a alors été émis pour mieux représenter nos réalités. De plus, le 15 mai dernier, un troisième décret concernant les ententes contractuelles en lien avec la main-d'œuvre indépendante a été émis. Nous mettons ainsi toutes les chances de notre côté pour obtenir les effectifs nécessaires à la dispensation des services dans les prochains mois et surtout durant la période des vacances de notre personnel qui mérite grandement ces temps de congé.

Comme le dit l'argot québécois, « il faut que les bottines suivent les babines ». Le service des communications a lancé, le 10 mai dernier, une toute nouvelle campagne de recrutement à travers le Québec. Les grandes lignes de cette campagne vous seront présentées au cours de cette rencontre. La campagne de recrutement à l'international d'il y a quelques années avait porté ses fruits. Souhaitons que cette nouvelle campagne, qui, en passant, a reçu un WOW lorsqu'elle a été présentée au comité des ressources humaines, soit toute aussi concluante.

Toujours dans le domaine des ressources humaines, quelques instances dénoncent les conditions de travail vécues par les employé(e)s du CISSS de la Côte-Nord, provoquant ainsi de l'insatisfaction, des absences et même des démissions de notre personnel. En tant que conseil d'administration, nous sommes conscients que tout n'est pas parfait et que, oui, certaines conditions de travail sont difficiles. Mais je peux vous assurer que tant le conseil d'administration que la haute direction ne restent pas les bras croisés et regardent la situation se détériorer sans rien faire. Non. Nous agissons. Comme, par exemple, afin d'être à l'écoute de nos employés, depuis le 11 mai dernier, circule un sondage auprès de ceux-ci afin de connaître leur opinion sur leur santé psychologique et leur perception sur comment se vit la reconnaissance au quotidien dans l'organisation. Nous prendrons très au sérieux les résultats de ce sondage et nous ferons en sorte de corriger les situations problématiques. Autre preuve que le bien-être de nos employés est au centre de nos préoccupations, nous pouvons certifier que la haute direction, avec celle des soins infirmiers, est à réviser le modèle d'organisation de la profession infirmière de même que les rôles et responsabilités tout en revoyant aussi comment peuvent être réorganisées les offres de services.

À la suite du drame de la petite fille de Granby, la Commission Laurent remettait son rapport d'enquête, le 30 avril dernier. Soyez assurés que le CISSS de la Côte-Nord a pris connaissance des 65 recommandations de cette commission et qu'il fera en sorte que celles-ci soient mises en application afin de s'assurer qu'un tel drame ne se reproduira plus jamais. Parmi ces recommandations, notons celles de respecter et promouvoir les droits des enfants, de collaborer pour mieux soutenir les enfants et leurs familles et d'adapter les services aux autres communautés culturelles.

En terminant, pour ce qui est de la COVID-19, le premier ministre, monsieur François Legault, a annoncé hier que la Côte-Nord serait, à compter du 24 mai prochain, en zone jaune, ce qui est en soi une bonne nouvelle. Autre bonne nouvelle dans ce dossier, c'est que la vaccination va très bien. Cependant, la bataille n'est pas gagnée. Il faut encore respecter les trois principales consignes de la santé publique, soit : se laver régulièrement les mains, porter le masque et garder la distanciation de deux mètres tant et aussi longtemps que la santé publique le jugera nécessaire.

## **6. Rapport du président-directeur général par intérim**

Le président-directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, fait part de quelques activités qui ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration :

- Quelques rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant la main-d'œuvre indépendante versus la situation de la Côte-Nord et exploration de pistes de solution avec d'autres établissements rencontrant des problématiques similaires sur ce sujet. Les travaux se poursuivent.
- Obtention d'une contribution financière du Ministère pour la campagne nationale de recrutement du CISSS.
- Reconnaissance du Ministère de l'impact de l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante sur le déficit financier du CISSS par une contribution financière exceptionnelle.
- Rencontres avec les cinq firmes principales de main-d'œuvre indépendante avec lesquelles le CISSS fait affaire.
- Le conseil d'administration de l'Université Laval a approuvé le projet d'affiliation universitaire avec le CISSS de la Côte-Nord. Les travaux se poursuivent et le dossier chemine auprès du Ministère.
- Travaux en vue de la mise en place d'une entente de collaboration avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec-Université Laval.
- Obtention d'un financement du Réseau universitaire intégré de santé (RUIS) de l'Université Laval pour un chargé de projet afin de mettre en place un groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U), en collaboration avec le cégep de Sept-Îles.
- Mise en place d'une collaboration avec des entreprises de la Côte-Nord, soit Rio Tinto, Compagnie minière IOC, ArcelorMittal, Alouette et Minerai de fer Québec, qui viendront porter main forte à la vaccination.

## 7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

## 8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Joyce Grégoire Chargée de projet Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles	<i>Comment pouvons-nous recruter des membres de Premières Nations au sein du conseil d'administration du CISSS Côte-Nord afin de permettre l'accessibilité aux services? À titre d'expertise autochtone en milieu urbain</i>
Maude Fréchette, Représentante nationale APTS	<i>Programmes de bourses en régions éloignées</i>

## 9. Agenda de consentement

### 9.1. Nomination d'un nouvel administrateur

#### Résolution 2021-05-051

**Attendu** que le poste dédié à un membre observateur « Fondation » au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord est vacant depuis novembre 2018;

**Attendu** la consultation menée auprès des présidents des fondations du CISSS de la Côte-Nord;

**Attendu** que l'ensemble des présidents des fondations du CISSS de la Côte-Nord a désigné monsieur Benoit Méthot, président de la Fondation régionale de l'Hôpital de Sept-Îles, comme membre observateur « Fondation » au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la désignation de monsieur Benoit Méthot comme membre observateur représentant les fondations au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.2. Affaires médicales

#### 9.2.1. Retrait de statut et privilèges

#### Résolution 2021-05-052

**Attendu** qu'à l'automne 2020, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord procédait au renouvellement massif des statuts et privilèges de tous ses membres;

**Attendu** que le D<sup>r</sup> Ghislain Brousseau n'a pas transmis, à ce moment, son formulaire de renouvellement de privilèges dûment signé;

**Attendu** que, le 10 décembre 2020, le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord renouvelait le statut et les privilèges du D<sup>r</sup> Ghislain Brousseau, conditionnellement au retour, par le membre, du formulaire de renouvellement de privilèges dûment signé, et ce, au plus tard le 28 février 2021;

**Attendu** qu'en date du 19 mai 2021, le D<sup>r</sup> Ghislain Brousseau n'a pas donné suite à cette condition, malgré les demandes ayant été faites par divers moyens de communication;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-32);

Il est proposé et appuyé :

- **De retirer** le statut et les privilèges en « radiologie diagnostique (lecture à distance seulement de radiographies, mammographies, échographies, tomodensitométrie et IRM) » du D<sup>r</sup> Ghislain Brousseau, radiologiste, numéro de permis 87385.

**Adopté à l'unanimité.**

## 9.2.2. Démissions

### Résolution 2021-05-053

**Attendu** la démission du D<sup>r</sup> Claude Lafortune, omnipraticien, membre actif à l'installation de Schefferville, par lettre reçue le 29 avril 2021;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-39);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D<sup>r</sup> Claude Lafortune, omnipraticien, numéro de permis 93124, à compter du 30 juin 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### Résolution 2021-05-054

**Attendu** la démission du D<sup>r</sup> Laurent Thibeault, psychiatre, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 17 mars 2021;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-29);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D<sup>r</sup> Laurent Thibeault, psychiatre, numéro de permis 01373, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### Résolution 2021-05-055

**Attendu** la démission de la D<sup>re</sup> Josée Larochelle, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Schefferville, par lettre reçue le 30 avril 2021;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-38);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Josée Larochelle, omnipraticienne, numéro de permis 92275, à compter du 30 juin 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### Résolution 2021-05-056

**Attendu** la démission de la D<sup>re</sup> Louise Marcheterre, omnipraticienne, membre associé à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 31 mars 2021;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-31);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Louise Marcheterre, omnipratricienne, numéro de permis 92028, à compter du 30 juin 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2021-05-057**

**Attendu** la démission de la D<sup>re</sup> Michelle Martel, obstétricienne-gynécologue, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 17 mars 2021;

**Attendu** que le délai de soixante jours n'est pas respecté (art. 254, LSSSS), mais que, suivant les informations formulées auprès du directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, un consentement a été donné par celui-ci au départ de la D<sup>re</sup> Martel au 1<sup>er</sup> avril 2021;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-28);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Michelle Martel, obstétricienne-gynécologue, numéro de permis 83413, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2021-05-058**

**Attendu** la démission de la D<sup>re</sup> Nathalia Vilgrain, dentiste, membre actif à l'installation de Fermont, par lettre reçue le 26 mars 2021;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-30);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Nathalia Vilgrain, dentiste, numéro de permis 15413, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### **9.2.3. Règlement G1-251-002 de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) – Mise à jour**

#### **Résolution 2021-05-059**

**Attendu** l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** l'acceptation de la mise à jour du règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens par l'assemblée générale des membres, le 6 avril 2021 (résolutions AG-CMDP-2021-01 et AG-CMDP-2021-02);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption de la mise à jour du règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.2.4. Règlement G1-251-023 du département de chirurgie du CISSS de la Côte-Nord – Mise à jour

##### Résolution 2021-05-060

**Attendu** l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** l'acceptation de la mise à jour du règlement G1-251-023 du département régional de chirurgie, par le vote tenu en bonne et due forme auprès des membres du département régional de chirurgie en février 2021;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-40);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption de la mise à jour du règlement G1-251-023 du département de chirurgie du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.3. Modifications au permis – Validation des informations inscrites au permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord

Madame Marlène Joseph-Blais, conseillère cadre aux communications et relations avec les médias, indique que les modifications proposées portent essentiellement sur l'ajout de six lits de gériatrie à l'Hôpital Le Royer à Baie-Comeau, pour un total de 24 lits de gériatrie, ce qui devrait permettre de répondre plus adéquatement aux besoins.

##### Résolution 2021-05-061

**Attendu** que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

**Attendu** qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

**Attendu** que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**Attendu** que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

**Attendu** l'article 444.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), modifié par l'article 55 de la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21);

**Attendu** que les installations dont dispose le CISSS de la Côte-Nord et leurs capacités correspondent à celles inscrites au permis d'exploitation, et ce, en incluant les modifications inscrites au *Formulaire de demande de modification de permis d'exploitation sans impact légal*;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les modifications du permis du CISSS de la Côte-Nord et d'émettre un nouveau permis d'exploitation correspondant aux informations inscrites au *Formulaire de demande de modification de permis d'exploitation sans impact légal*;
- **De confirmer** que le permis est représentatif de la réalité, tel que décrit dans le formulaire de déclaration de conformité, et ce, en incluant les modifications requises;
- **Que** le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;



- **D'autoriser** monsieur Claude Lévesque, président-directeur général par intérim, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité.**

## 10. Dossiers en cours

### 10.1. COVID-19

#### 10.1.1. État de la situation épidémiologique sur la Côte-Nord

Le docteur Richard Fachehoun, directeur de santé publique de la Côte-Nord, présente le bilan épidémiologique de la Côte-Nord, dont notamment le nombre de cas par MRC et par vague de même que la proportion des cas par tranche d'âge et par vague. Le docteur Fachehoun mentionne que la Côte-Nord totalise 566 cas confirmés de COVID-19 depuis le début de la pandémie.

Durant la troisième vague, il aura fallu procéder à la fermeture d'une école en raison d'une éclosion due à un variant qui s'est avéré beaucoup plus contagieux que la souche initiale du virus. La situation a toutefois été stabilisée et la Côte-Nord passera dès lundi du palier orange au palier jaune.

Le docteur Fachehoun poursuit en fournissant quelques informations sur la couverture vaccinale qui va bon train sur la Côte-Nord, soit : les proportions de la population nord-côtière âgée de 18 ans et plus ayant reçu une dose ou deux doses de vaccin, par groupe d'âge et par MRC. L'objectif vise à atteindre 75 % à 80 % de la population vaccinée.

Il est précisé que l'immunité collective dépend de la proportion de personnes vaccinées, mais aussi de l'adhésion de la population aux mesures sanitaires mises en place.

Afin que les cas continuent de diminuer, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Demeurer vigilants;
- Demeurer attentifs aux moindres symptômes et se faire tester en cas de doute;
- Se faire vacciner, dès que c'est possible.

#### 10.1.2. État de situation sur la vaccination

Madame Nathalie Castilloux, directrice générale adjointe par intérim au CISSS de la Côte-Nord, présente l'état d'avancement de la vaccination sur la Côte-Nord. Elle mentionne que, depuis le 23 décembre 2020, 68 203 doses ont été administrées au 18 mai 2021 et quelque 28 080 nouvelles doses sont attendues d'ici le 26 juin.

Madame Castilloux résume les étapes parcourues, selon la priorisation des clientèles, depuis le début de la vaccination. L'administration des premières doses devrait être complétée vers la mi-juin tandis que l'administration des deuxième doses a débuté depuis quelques semaines. Elle signale que le partenariat avec les industries de la Côte-Nord mentionné précédemment par le président-directeur général par intérim permet d'augmenter notre capacité de vaccination d'environ 15 % dans le secteur de Sept-Rivières.

De plus, il est mentionné que les démarches sont en cours, en collaboration avec le réseau scolaire, pour procéder bientôt à la vaccination des 12-17 ans.

Par ailleurs, des stratégies de vaccination sont identifiées pour rejoindre en plus grand nombre la population, par exemple des cliniques sans rendez-vous, des offres de vaccination en soirée et les fins de semaine et des cliniques de vaccination dans les périphéries.

## 11. Nouveaux dossiers

### 11.1. Entente de partenariat entre le CHU de Québec-Université Laval et le CISSS de la Côte-Nord

Monsieur Martin Beaumont et monsieur Daniel La Roche, du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec, se joignent à madame Nathalie Tremblay, du CISSS de la Côte-Nord, pour présenter le projet d'entente de partenariat entre le CHU de Québec-Université Laval et le CISSS de la Côte-Nord.

#### Résolution 2021-05-062

**Attendu** que, présentement, les activités et les besoins sont traités à la pièce, selon le besoin;

**Attendu** qu'il y a une volonté de part et d'autre d'établir une entente permettant le partage des expertises et des opportunités;

**Attendu** la volonté du président-directeur général du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec-Université Laval, monsieur Martin Beaumont, et du président-directeur général par intérim du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, monsieur Claude Lévesque, de mettre en place une entente bipartite;

**Attendu** que cette entente a ciblé une quinzaine de dossiers prioritaires, avec une volonté de développer un partenariat permanent dans le temps;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** l'entente bipartite entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et le CHU de Québec-Université Laval.

**Adopté à l'unanimité.**

### 11.2. Rapport du président-directeur général sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie

Le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, le Dr Jean-François Labelle, présente le rapport sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie, pour la période se terminant le 31 mars 2021. Le rapport fait état :

- du nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie : 126 en centre hospitalier, 138 en CHSLD, 322 à domicile et 227 en maison de soins palliatifs;
- du nombre de sédations palliatives continues administrées : 20;
- du nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées : 16;
- du nombre d'aides médicales à mourir administrées : 16;
- du nombre de demandes d'aide médicale à mourir qui n'ont pas été administrées et les motifs : cette donnée n'est pas disponible pour l'année 2020-2021. Le groupe interdisciplinaire de soutien n'est plus systématiquement informé des demandes d'aide médicale à mourir qui ne sont pas administrées. Dans ces situations, le formulaire de déclaration est transmis uniquement aux instances fédérales.

### 11.3. Campagne de recrutement Côte-Nord

Madame Marlène Joseph-Blais, conseillère-cadre aux communications et relations avec les médias, et madame Sandra Morin, chef du recrutement, de la dotation et des stages, présentent la campagne nationale de recrutement qui a démarré le 10 mai dernier par un placement publicitaire de deux semaines. La campagne vise prioritairement les 25-54 ans et s'adresse aussi à un public qui ne recherche pas forcément un emploi. L'accent sera mis sur l'attrait de la nature, le plein air et les grands espaces afin de profiter de l'intérêt des gens de quitter les grandes villes pour s'établir en région. Des outils visuels seront notamment partagés sur les réseaux sociaux et dans les journaux. De plus, au-delà de la publicité, un programme d'intégration sera mis en place pour accueillir les nouveaux employés et des liens seront faits avec les élus municipaux pour s'entendre sur les avantages à offrir aux nouveaux résidents.

Le président-directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, ajoute qu'un appui financier a été obtenu du ministère de la Santé et des Services sociaux pour couvrir les coûts de cette campagne.

#### 11.4. Règlement G1-251-024 – Règle de gouvernance portant sur la formation continue et le profil des administrateurs – Mise à jour

**Résolution 2021-05-063**

**Attendu** que l'article 181.0.0.1 (par. 3 et 5) de la Loi sur les services de santé et les services sociaux précise qu'il appartient au comité de gouvernance et d'éthique :

- d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques;
- d'élaborer un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration;

**Attendu** que le recrutement et la sélection des nouveaux administrateurs figurent parmi les bonnes pratiques identifiées aux normes et critères d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada (critère 2.6);

**Attendu** que la formation continue des administrateurs figure parmi les bonnes pratiques identifiées aux normes et critères d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada (critère 2.9);

**Attendu** que le comité de gouvernance et d'éthique procède à la révision de la règle de gouvernance portant sur la formation continue et le profil des administrateurs adoptée par le conseil d'administration le 14 juin 2017, celle-ci devant être révisée tous les trois ans ou au besoin (article 4 du règlement G1-251-024);

**Attendu** que la mise à jour de la règle de gouvernance portant sur la formation continue et le profil des administrateurs a été autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, et ce, en conformité avec l'article 433.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2);

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la mise à jour du règlement G1-251-024 – Règle de gouvernance portant sur la formation continue et le profil des administrateurs du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11.5. Dispensaire de Natashquan

**Résolution 2021-05-064**

**Attendu** que le dispensaire de Natashquan constitue un service essentiel pour la population;

**Attendu** que l'immeuble n'a subi aucune transformation ni rénovation majeure depuis son acquisition en 1984;

**Attendu** que l'indice de vétusté de l'immeuble est évalué à 55,8 %, un niveau justifiant qu'on remette en question la pertinence d'investir dans tout projet de rénovation majeure au profit d'une construction neuve;

Il est proposé et appuyé :

- **De mandater** Corélo inc. pour construire un nouveau dispensaire à Natashquan.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11.6. Maison des aînés d'Havre-Saint-Pierre – Transaction

**Résolution 2021-05-065**

**Attendu** que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a annoncé officiellement la création de 2600 nouvelles places d'ici 2022, dont 48 places pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

**Attendu** que la Société québécoise des infrastructures, à titre de gestionnaire de projet, a mis en place une équipe maîtresse de travail;

**Attendu** que les transactions soumises au conseil d'administration permettent d'envisager le début du chantier à l'été 2021;

**Attendu** que les acquisitions seront financées par le Plan québécois des infrastructures;

**Attendu** que les immeubles deviendront partie intégrante de l'inventaire immobilier du réseau de la santé et des services sociaux du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'entériner** l'acte de vente pour l'acquisition du 766, avenue Amicale à Havre-Saint-Pierre;
- **D'entériner** l'acte de vente pour l'acquisition du 1014, rue Boréale à Havre-Saint-Pierre;
- **D'entériner** l'acte de vente pour l'acquisition du 1048, rue Boréale à Havre-Saint-Pierre;
- **D'entériner** l'acte de vente pour l'acquisition du 1062, rue Boréale à Havre-Saint-Pierre;
- **D'entériner** l'acte de vente pour l'acquisition du 1068, rue Boréale à Havre-Saint-Pierre;
- **D'autoriser** le président-directeur général à signer, pour et au nom du CISSS de la Côte-Nord, les actes notariés, à y apporter les modifications pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes.

**Adopté à l'unanimité.**

### 11.7. Plan clinique – Maisons des aînés et alternatives (MDA-MA)

Madame Priscilla Malenfant et madame Justine D'Amours, de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), présentent le plan clinique du projet de maisons des aînés et alternatives sur la Côte-Nord élaboré en collaboration avec divers partenaires (Premières Nations, organismes communautaires, usagers partenaires, comités de résidents).

Madame D'Amours indique que le projet est issu des engagements du gouvernement qui souhaite le développement de 2 600 nouvelles places en hébergement de longue durée et la rénovation des CHSLD vétustes. Quelque 52 projets sont en cours au Québec pour une ouverture prévue à l'automne 2022. La mission des MDA-MA consiste à offrir un hébergement de longue durée, selon l'approche milieu de vie, à la clientèle issue du programme SAPA et des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) ainsi qu'à offrir des services répondant aux besoins évolutifs des résidents.

Le projet de la Côte-Nord est en évaluation par le ministère de la Santé et des Services sociaux depuis le 1<sup>er</sup> mai. Il compte 55 places MDA et 17 places MA. L'offre de service sera basée sur cinq concepts portant, entre autres, sur le partenariat avec la personne hébergée, le proche aidant, les prestataires de services, le milieu de vie et la communauté.

### 11.8. Motion de remerciements adressée au docteur Donald Aubin

#### Résolution 2021-05-066

**Attendu** que le D<sup>r</sup> Donald Aubin a accepté, en 2019, l'intérim de la Direction de santé publique de la Côte-Nord, et ce, en surplus de ses fonctions de directeur de santé publique du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

**Attendu** que cette entente temporaire devait permettre au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord de recruter un directeur de santé publique en pratique exclusive pour la région de la Côte-Nord;

**Attendu** que le D<sup>r</sup> Richard Fachehoun est entré en poste le 19 avril dernier à titre de directeur de santé publique de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **De transmettre** au D<sup>r</sup> Donald Aubin les remerciements sincères du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord :
  - pour son engagement et son dévouement, à titre de directeur intérimaire de santé publique de la Côte-Nord, envers notre région au cours des deux dernières années;

- pour son support lors du processus de sélection du nouveau directeur de santé publique de la Côte-Nord;
- pour sa grande disponibilité lors du transfert des dossiers au nouveau directeur de santé publique de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12. Rapports des comités

### 12.1. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier porte à l'attention du conseil d'administration le communiqué de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux publié le 28 avril dernier et portant sur la mise à jour de la politique de déplacement des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Il indique que les nouvelles mesures annoncées ne sont pas encore en vigueur, la circulaire étant attendue en juin.

Monsieur Porlier précise qu'il s'agit des montants qui sont versés en compensation des frais encourus lors des déplacements des usagers pour recevoir des soins qui ne sont pas disponibles à proximité de leur milieu de vie.

Selon le communiqué de presse, les frais d'essence seront majorés de 0,13 \$ à 0,20 \$ le kilomètre, la compensation pour une nuitée passera de 75 \$ à 108 \$ et celle pour un accompagnateur sera ajustée de 20 \$ à 46,25 \$. On peut qualifier ces ajustements d'un pas dans la bonne direction sans toutefois répondre adéquatement aux attentes des usagers. En effet, cette majoration ne permet pas de corriger les iniquités que subissent les usagers nord-côtiers.

Dans un premier temps, comment expliquer qu'un usager d'Havre-Saint-Pierre doit encore déboursier plus qu'un usager de Sept-Îles qui, lui, doit déboursier plus qu'un usager de Baie-Comeau?

Dans un second temps, comment expliquer que, malgré cette majoration, l'ensemble des usagers nord-côtiers demeure pénalisé pour recevoir des soins par rapport aux usagers des grands centres?

Le gouvernement économise 100 % des coûts des investissements que nécessiteraient les services de soins spécialisés ou surspécialisés qui ne sont pas offerts sur la Côte-Nord. On peut le comprendre. Mais, il ne rembourse pas 100 % des coûts que les usagers doivent défrayer pour recevoir des soins hors région.

Alors, après 10 ans d'attente, nos usagers seront moins pénalisés, certes. Cependant, l'objectif demeure que nos usagers ne soient plus pénalisés parce qu'ils habitent une région éloignée. Dans ce sens, les comités d'usagers reprendront le bâton du pèlerin et poursuivront leurs démarches de sensibilisation auprès des décideurs.

En terminant, au nom des comités d'usagers, monsieur Porlier tient à remercier le conseil d'administration du CISSS pour l'appui que ce dernier a accordé à la démarche des comités d'usagers en adoptant, l'an passé, une résolution qui a cheminé jusqu'au Ministère et qui a assurément contribué à alimenter la réflexion du ministre.

### 12.2. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 14 avril et le 12 mai 2021, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

La réunion du 14 avril portait sur les points suivants :

- Arrêté ministériel – Main-d'œuvre indépendante (MOI);
- Arrêté ministériel – Vaccination;
- Mesures estivales.

Par ailleurs, voici les sujets abordés lors de la réunion du 12 mai 2021 :

- Arrêté ministériel – Vaccination;
- État des ressources humaines requises pour la période estivale;
- État de situation – Dossier main-d'œuvre indépendante (MOI);
- Travaux d'optimisation des processus liés au plan de développement des ressources humaines;
- Campagne nationale de recrutement;
- Entrevues de départ.

### **12.3. Comité de vigilance et de la qualité**

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 5 mai et le 11 mai 2021, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes (le 11 mai)
  - 22 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 9 mars 2021, 14 recommandations ont été complétées le 11 mai 2021 et 53 dossiers demeurent en étude;
  - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
  - Entrée en vigueur de la Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes (Loi 52);
  - Suivi – Comité des usagers partenaires (comité expérience usager).
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (le 5 mai)
  - Présentation de la situation d'hébergement sur la Côte-Nord;
  - Analyse et suivi cause souche – Intercom.
- Autres dossiers
  - Pavillon Léopold Mayrand et Pavillon Gros-Mécatina;
  - Bilan et perspective de la vaccination COVID-19;
  - Agrément Canada;
  - Sites non traditionnels;
  - Présentation du sondage au soutien à domicile.

### **12.4. Comité de gouvernance et d'éthique**

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 13 mai 2021, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Préparation de la formation sur les réalités autochtones pour les membres du conseil d'administration;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 17 mars 2021;
- Échéance des mandats des membres du conseil d'administration – Processus de renouvellement reporté par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Règlement G1-251-024 – Règle de gouvernance portant sur la formation continue et le profil des administrateurs – Mise à jour;
- Situation de la maison des aînés en Minganie en lien avec la Corporation des aînés de la Minganie;
- Rapport de gestion 2021 du CISSS – Section portant sur le comité de gouvernance et d'éthique;
- Plan de formation pour les membres du conseil d'administration – Suivi.

### **12.5. Comité de vérification**

Le comité de vérification s'est réuni le 18 mai 2021, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Stratégie d'affaires de Corélo inc.;
- Projet de centre de distribution;
- Rapport financier trimestriel (AS-617);
- Budget 2021-2022.

### 12.5.1. Rapport financier trimestriel au 27 février 2021

**Résolution 2021-05-067**

**Attendu** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

**Attendu** que, selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

**Attendu** que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

**Attendu** la démarche conjointe avec le MSSS afin de trouver des solutions pérennes et qu'il sursoit à la transmission d'un plan d'équilibre budgétaire pour l'exercice 2020-2021;

**Attendu** la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le rapport trimestriel de la période 12, se terminant le 27 février 2021, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de 20 981 938 \$;
- **D'autoriser** le président du conseil d'administration et le président-directeur général par intérim à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

**Adopté à l'unanimité.**

### 13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

### 14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Nathalie Savard Présidente SIISNEQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) en Minganie.</i></li> <li>• <i>Main-d'œuvre indépendante (MOI) versus les conditions de travail des membres du SIISNEQ.</i></li> </ul>
Maude Fréchette, Représentante nationale APTS	<i>Frais de repas pour les salariés se déplaçant au-delà du 49<sup>e</sup> parallèle</i>

### 15. Clôture de la séance

**Résolution 2021-05-068**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 19 mai 2021 à 20 h 31.

**Adopté à l'unanimité.**